



Déclarations et Discours

N^o 77/12

LE CANADA ET LES RÉSOLUTIONS DES NATIONS UNIES PORTANT SUR ISRAËL ET LE MOYEN-ORIENT

Allocution de M. Fernand Leblanc, député, au huitième colloque national sur les affaires publiques de la Hadassah-WIZO*, Montréal, le 15 juin 1977.

* * * *

Votre organisation s'intéresse au plus haut point, je m'en rends bien compte, à la fiche des votes du Canada aux Nations Unies. Je suis d'autant plus aise d'aborder cette question avec vous aujourd'hui qu'on risque toujours de se méprendre sur les desseins du Canada, ou de lui prêter des intentions qu'il n'a pas, en tirant des conclusions de son vote aux Nations Unies sur des résolutions précises, complexes, souvent pétries de procédure. Disons tout net au départ que la politique fondamentale du Canada n'a pas changé et qu'elle ne changera pas: ceux qui sur la foi de menus détails crient à la trahison se trompent lourdement.

Peut-être devrais-je tout d'abord exposer la politique du Canada à l'égard du conflit israélo-arabe: c'est une politique qui, comme vous le savez, consiste à examiner les faits bruts, sans automatiquement prendre parti pour l'une ou l'autre cause. Nous avons aussi pour règle de favoriser, par tous les moyens à notre disposition, la conclusion à bref délai d'un règlement négocié qui mettra fin à trente années de querelles sanglantes, satisfera aux aspirations légitimes de toutes les parties en cause et garantira le plus sûrement possible la sécurité future de l'État d'Israël, condition essentielle de tout règlement. Nous savons, certes, que le Canada n'est pas au coeur des décisions prises au sujet du Moyen-Orient. Ce que nous faisons ou disons peut se révéler utile ou non, mais notre influence là-bas est nécessairement limitée. Il n'est pas en notre pouvoir de commander aux événements.

Politique canadienne à l'égard du Moyen-Orient

Depuis des années, notre politique à l'égard du Moyen-Orient comporte deux éléments principaux: défendre le droit de tous les États du Moyen-Orient, y compris Israël, de mener une existence souveraine et indépendante et jouer un rôle de gardien de la paix tout en maintenant une attitude objective et équilibrée face aux divers litiges découlant du conflit au Moyen-Orient. Plus récemment, nous avons reconnu qu'en outre le peuple palestinien a des aspirations légitimes dont la réalisation passe par une solution politique. Enfin, le gouvernement canadien est résolu à déployer de nouveaux efforts en vue de renforcer ses relations avec tous les États de la région et ce, dans la mesure du possible, indépendamment des vicissitudes du conflit israélo-arabe.

Nous sommes pleinement conscients qu'il y a deux parties au conflit israélo-arabe, Israël d'une part et ses voisins arabes d'autre part, et qu'il faut répondre aux besoins et satisfaire aux intérêts vitaux de chacune. C'est pourquoi nous préconisons un règlement de paix qui garantira la souveraineté et l'indépendance d'Israël et de ses voisins, à leurs yeux comme aux nôtres.

* WIZO, Organisation internationale des femmes sionistes.